

**Municipalité de  
Saint-Camille-de-Lellis  
Province de Québec**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le 13e jour de septembre 2010, à 19h30 heures à la salle municipale.

**1.0 et 2.0** Après la prière d'usage, ce fut l'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers suivants:

**Mme Thérèse Blanchet;  
M. Marcel Vermette;  
M. Marcel Bégin;  
M. Jocelyn Pouliot;  
M. Serge Boutin;**

**Absente : Mme Hélène Bergeron;**

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. **Adélarde Couture, maire.**

La Secrétaire-Trésorière & Directrice Générale, Mme Nicole Mathieu est présente;

**3.0 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE** l'on accepte l'ordre du jour tel que lu et modifié;

**ADOPTÉE, ( résolution 184-09-10)**

- |      |  |                                     |
|------|--|-------------------------------------|
| 1.-  | <b>Prière;</b>   | <b>Réunion du 13 septembre 2010</b> |
| 2.-  | Appel des présences;   |                                     |
| 3.   | Acceptation de l'ordre du jour;  |                                     |
| 4.-  | Acceptation du procès-verbal du 2 août 2010;   |                                     |
| 5.-  | Suivi au procès-verbal;  |                                     |
| 6.-  | Acceptation des comptes à payer inscrits sur la feuille no.09-10;  |                                     |
| 7.-  | Résolution, demande à la CPTAQ, achat de terrain, Groupement Forestier;  |                                     |
| 8.-  | Service incendie :<br>A) Descriptif des tâches du chef pompier;<br>B) Résolution préventionniste                                       |                                     |
| 9.-  | Avis de motion, projet de règlement numéro 391, relativement à la citation de l'ancien magasin général à titre de monument historique; |                                     |
| 10.- | Résolution, site Web de la Municipalité de Saint-Camille;  |                                     |
| 11.- | Tirage des prix de participation, sondage politique familiale;   |                                     |
| 12.- | Résolution, nomination d'un nouveau membre au sein du comité du Patrimoine;  |                                     |
| 13.- | Déneigement des cours et des trottoirs;  |                                     |
| 14.- | Résolution, demande de soumissions pour l'achat et la préparation de sable salé;   |                                     |
| 15.- | Résolution, permis d'intervention, Ministère des Transports, près du 51, rue Principale;   |                                     |
| 16.- | Colloque ADMQ, participation de la directrice générale;  |                                     |

- 17.- Lettre de CSSS des Etchemins, comité intermunicipal en loisirs;
- 18.- Résolution, renouvellement licence d'utilisation, logiciel, Gomapview, (matrice graphique des lots);
- 19.- Résolution, annonce contrat d'entretien de la patinoire;
- 20.- Rapport des responsables de comités, des secteurs & du maire :
  - A-Membres des comités;
  - B-Voirie;
  - C-Incendie;
  - D-Aqueduc et égout;
  - E-Administration;
  - F-Maire.;
- 21.- Correspondance;
- 22.- Varia:
  - A) Quad;
  - B) Formation compagnonnage;
  - C) Résolution achat asphalte froid, 10 tonnes;
  - D) Réparation du coupe-feu;
- 23.- Question(s) de l'assistance;
- 24.- Levée de l'assemblée;

#### **4.0 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 AOÛT 2010**

**ATTENDU QU'IL** y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE), QUE** le procès-verbal du 2 août 2010 soit adopté, signé tel que présenté.

**ADOPTÉE, (résolution 185-09-10)**

#### **5.0 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

##### Quad

M. Adélard Couture mentionne qu'après vérification auprès de la SQ, il y a eu 3 interceptions de VTT et non pas 8 comme mentionné à la dernière séance du conseil. 1 interception était pour une plaque d'immatriculation et 2 interceptions sur la route 204 pour débordement.

Le club quad, développement, cet item sera discuté au varia.

##### Règlement sur les forêts privés :

Le maire mentionne que deux comités travailleront individuellement suite au dépôt de mémoires, ils feront l'étude de ces documents, et feront une proposition prochainement au conseil des maires.

##### Tests sur l'amiante – maison Tedo

Les tests de plâtre ont été faits par Sol-Air Test Engineering, les résultats préliminaires démontrent qu'il y a dans le plâtre de l'amiante chrysotile, qui est beaucoup moins problématique que de la fibre d'amiante. Des solutions seront apportées dans les prochaines semaines concernant ce dossier.

## 6.0 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER 09-10

**ATTENDU :** la liste des comptes numéro 09-10 préparée par Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 13 septembre dans laquelle figure tous les comptes à accepter au montant de 101,663.07\$.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE BOUTIN, APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE** l'on adopte les comptes mentionnés sur la liste 09-10 tels que présentés. Le total des comptes pour **SEPTEMBRE 2010 s'élève à : 101,663.07\$.**

**QUE** la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 09-10.

	Liste des comptes	Feuille no. 9
	<b>Payés en août 2010</b>	No. chèque
1-	605,01 \$	Ch.1000415
2-	5 516,48 \$	Ch.1000416
3-	30,00 \$	Ch.1000417
4-	514,76 \$	Ch.1000417
5-	24,86 \$	Ch.1000418
6-	514,76 \$	Ch.1000419
7-	94,92 \$	Ch.1000420
8-	352,57 \$	Ch.1000421
9-	750,00 \$	Ch.1000422
10-	200,00 \$	Ch.1000423
	514,76 \$-	
	<b>8 088,60 \$</b>	
	<b>Comptes à accepter</b>	No. chèque
	<b>Assemblée sept. 10</b>	
11-	1 806,22 \$	Ch.1000424
12-	207,68 \$	Ch.1000425
13-	290,00 \$	Ch.1000426
14-	2 660,00 \$	Ch.1000427
15-	3 772,83 \$	Ch.1000428
16-	828,85 \$	Ch.1000429
17-	421,35 \$	Ch.1000430
18-	50,79 \$	Ch.1000431
19-	885,56 \$	Ch.1000432
20-	815,52 \$	Ch.1000433
21-	93,69 \$	Ch.1000434
22-	35,38 \$	Ch.1000435
23-	1 693,13 \$	Ch.1000436
24-	42,78 \$	Ch.1000437
25-	638,37 \$	Ch.1000438
26-	86,91 \$	Ch.1000439
27-	152,38 \$	Ch.1000440
28-	112,88 \$	Ch.1000441
29-	558,73 \$	Ch.1000442
30-	3 854,68 \$	Ch.1000443
31-	13 850,84 \$	Ch.1000444
32-	7 226,03 \$	Ch.1000445
33-	90,00 \$	Ch.1000446
34-	19 477,33 \$	Ch.1000447
35-	93,65 \$	Ch.1000448
	619,17 \$	Ch.1000449

36-

37-	112,86 \$	Ch.1000450
38	2 560,91 \$	Ch.1000451
39-	36,12 \$	Ch.1000452
40-	2 068,73 \$	Ch.1000453
41-	207,68 \$	Ch.1000454
42	536,39 \$	Ch.1000455
43-	86,91 \$	Ch.1000456
44-	13 835,99 \$	Ch.1000457
	13 850,84 \$-	
	<b>65 959,50 \$</b>	

<b>GRAND TOTAL DES SALAIRES D'AOÛT 2010 :</b>	<b>15 165,56 \$</b>
---	---------------------

**No. Chèque**

45-	124,67 \$	Ch.1000458
46-	2 017,54 \$	Ch.1000459
47-	90,00 \$	Ch.1000460
48-	18,47 \$	Ch.1000461
49-	3,00 \$	Ch.1000462
50	423,24 \$	Ch.1000463
51-	542,60 \$	Ch.1000464
52	40,10 \$	Ch.1000465
53-	32,25 \$	Ch.1000466
54-	669,34 \$	Ch.1000467
55-	507,94 \$	Ch.1000468
56-	56,44 \$	Ch.1000469
57	2 476,48 \$	Ch.1000470
58-	253,97 \$	Ch.1000471
59-	64,07 \$	Ch.1000472
60-	620,81 \$	Ch.1000473
61-	77,42 \$	Ch.1000474
62-	233,32 \$	Ch.1000475
63-	138,84 \$	Ch.1000476
64-	58,91 \$	Ch.1000477
	<b>8 449,41 \$</b>	
	<b><u>101 663,07 \$</u></b>	

**Je soussignée, Nicole Mathieu, Sec.-Trés. & Directrice Générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois de septembre 2010.**

---

**Nicole Mathieu, Sec.-Trés. & Directrice Générale**

**(Résolution no. 186-09-10)**

Une vérification sera faite auprès de M. Marcel Fournier relativement au chèque 100441, transport du Casse-Croûte vs une commandite au Festi-Quad.

## **7.0 RÉSOLUTION, DEMANDE À LA CPTAQ, ACHAT DE TERRAIN, GROUPEMENT FORESTIER**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille a reçu une demande de M. Philippe Poulin de Saint-Camille, relativement à la vente d'une partie de terrain au Nord de la route 204 au Groupement Forestier de Bellechasse-Lévis Inc.

**CONSIDÉRANT QUE** le Groupement Forestier de Bellechasse-Lévis veut acquérir ce terrain pour bénéficier d'un accès à l'année à la route 204, ainsi que d'un service électrique pour l'exploitation d'une érablière de 7000 entailles.

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande touche des terrains zonés agricoles et que M. Philippe Poulin doit adresser une demande à la CPTAQ pour l'aliénation des lots 33-P et 34-P, rang VI, canton Bellechasse, à Saint-Camille-de-Lellis, la superficie visée est de 124,000 mètres carrés.

**CONSIDÉRANT QU'UNE** telle demande ne nuit en rien à l'agriculture de notre municipalité, et qu'elle est conforme aux règlements d'urbanisme.

**CONSIDÉRANT QUE** les lots visés viennent joindre des lots zonés verts sur lesquels une érablière est exploitée.

**CONSIDÉRANT QUE** l'acquisition de ces terrains constituent le lien entre l'érablière en exploitation et la route 204, facilitant ainsi le transport de l'eau d'érable vers le centre de bouillage de l'exploitant;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille approuve la demande de M. Philippe Poulin quant à l'aliénation d'une superficie de 124,000 mètres carrés de terrain sur les lots numéros 33-P et 34-P, rang VI, canton Bellechasse, à St-Camille.

**ADOPTÉE, (résolution 187-09-10)**

## **8.0 SERVICE INCENDIE**

### **A) Appel de candidatures, du chef pompier**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de remplacer l'actuel directeur du service incendie et chef pompier;

**CONSIDÉRANT** l'obligation de détenir les formations prescrites pour assumer les fonctions de chef pompier d'une brigade;

**CONSIDÉRANT QUE** présentement, aucun membre de la brigade des pompiers de la municipalité détient la formation d'officier;

**CONSIDÉRANT QUE** pour recruter un nouveau directeur du service incendie et chef pompier, il est nécessaire de faire appel aux membres des brigades des pompiers des villages voisins qui détiennent les formations requises;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des responsabilités décrites dans le document intitulé « rôles et responsabilités de directeur du service incendie et chef pompier » ne peuvent être réalisées;

**PAR CES MOTIFS, IL EST ALORS PROPOSÉ PAR M. JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** l'on adopte la définition décrite dans le

document intitulé « rôles et responsabilités de directeur du service incendie et chef pompier »;

**ET QUE** la municipalité, aux fins de combler ce poste, procède à un appel de candidature en adressant une invitation à postuler sur ce poste auprès des officiers des autres brigades suivantes : Jimmy Tanguay, Pierre Morneau, Gino Fortier;

**QUE** les conditions d'embauche à ce poste soient les suivantes:

- 4 heures par semaine;
- Taux horaire : à négocier;
- Durée de l'embauche : du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre, soit 13 semaines;
- Frais de déplacement : à négocier.

**ADOPTÉE, (résolution 188-09-10)**

**B) Résolution, préventionniste**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Etchemins travaille sur un projet d'entente avec la MRC Robert-Cliche pour l'embauche d'un préventionniste à la MRC des Etchemins.

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC avait demandé un délai au Ministère de la Sécurité Publique pour l'amorce de la prévention (risques élevés et très élevés), ce délai (printemps 2010) est déjà dépassé;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente prévoit un bloc d'heures, sur une base annuelle de 569 heures;

**CONSIDÉRANT QUE** l'estimation minimale provisoire des coûts annuels pour notre municipalité se situe à 1,210\$;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE** l'on approuve l'entente de la MRC des Etchemins pour l'embauche d'un préventionniste dès cet automne. La part de la Municipalité de Saint-Camille est estimé à 1210\$.

**ADOPTÉE, (résolution 189-09-10)**

**9.0 AVIS DE MOTION, PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 391, RELATIVEMENT À LA CITATION DE L'ANCIEN MAGASIN GÉNÉRAL HENRI-LOUIS POULIN À TITRE DE MONUMENT HISTORIQUE**

**AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR M. MARCEL VERMETTE QU'**il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, le règlement numéro 391 relativement à la citation d'un bâtiment patrimonial.

A. La désignation cadastrale :

Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 18-P, rang VI, Canon Bellechasse, concession du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Camille-de-Lellis, division d'enregistrement de Bellechasse, ayant pour superficie 965.70 mètres carrés, avec la bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances sise au 113, rue Principale, à Saint-Camille-de-Lellis.

B. Motifs de la citation :

Le conseil municipal reconnaît la valeur patrimoniale de l'ancien magasin général Henri-Louis Poulin en raison des motifs suivants :

- 1.- L'intégrité extérieure ;
- 2.- Le style, la valeur architecturale ou la valeur artistique ;
- 3.- L'environnement ;
- 4.- L'histoire ;
- 5.- La valeur d'usage ;
- 6.- La valeur d'échantillon ou valeur d'unicité.

C. Citation du bâtiment patrimonial :

Le règlement relativement à la citation d'un bâtiment patrimonial a effet à compter de la date de signification de l'avis spécial au propriétaire de l'immeuble situé au 113, rue Principale, à Saint-Camille, partie du lot 18-P, rang VI, Canon Bellechasse.

- D. Toute personne intéressée pourra faire ses représentations auprès du comité consultatif du patrimoine lors d'une assemblée publique qui aura lieu le 12 octobre 2010, à 19h30 au bureau municipal, 217, rue Principale, Saint-Camille. Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du conseil présents, à cette séance, et autorisation est accordée de dispenser la lecture de ce règlement à son adoption conformément aux dispositions de la Loi.

**ADOPTÉE, (résolution 190-09-10)**

**10.0 RÉSOLUTION, SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille souhaite modifier le site web municipal.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille a demandé des soumissions pour la création et la personnalisation du site;

**CONSIDÉRANT QUE** les services offerts par Weblex Design Inc. rejoignent les objectifs et critères de la municipalité;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE** : la Municipalité de Saint-Camille accepte l'offre de la compagnie Weblex Design Inc. pour la création et la personnalisation de notre site Web. Le coût d'utilisation du site web sera de 950 \$ par année taxes en sus, s'ajoute à cela des frais d'installation du site de 150\$, et un frais de formation de 200\$.

Quant à l'hébergement du site, la municipalité fait déjà affaire avec Sogetel Inc. à un coût d'environ 80\$ par année.

**ADOPTÉE, (résolution 191-09-10)**

**11.0 TIRAGE DES PRIX DE PARTICIPATION, SONDAGE POLITIQUE FAMILIALE**

Le tirage de deux prix de 100\$ pour la participation au sondage de la politique familiale est fait dans le public :

Les gagnants sont : Mme Geneviève Boivin et M. Jean-Marc Villeneuve. Nous remercions tous les gens qui ont pris le temps de remplir le sondage relativement à la politique familiale.

## **12.0 RÉSOLUTION, NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ DU PATRIMOINE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité du Patrimoine a deux postes à combler, le poste de président et le poste no. 2 comme membre régulier;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité du Patrimoine recommande la candidature de M. Jérôme Vermette pour le poste no. 2 comme membre régulier;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)** que la Municipalité de Saint-Camille nomme M. Jérôme Vermette, à titre de membre régulier, au poste no. 2, au Comité du Patrimoine de Saint-Camille pour un mandat de 3 ans.

**ADOPTÉE, (résolution 192-09-10)**

## **13.0 DÉNEIGEMENT DES COURS ET TROTTOIRS**

### **DÉNEIGEMENT DES COURS :**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons demandé des soumissions pour le déneigement des cours municipales (édifice municipal et caserne incendie) pour une période de trois ans (2010-2011, 2011-2012, 2012-2013);

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions ont été déposées dans le délai prescrit et, ouvertes publiquement le 13 septembre 2010, à 16h30, en présence du maire, M. Adélarde Couture, de l'adjointe administrative, Mme Jacynthe Larochelle, et des soumissionnaires Tedo Enr. représenté par M. Jean-Guy Audet et, Ferme Miblou Inc. représenté par M. Michel Blouin.

Les soumissions – contrat de trois ans :

#### **Tedo Enr., par Jean-Guy Audet :**

-Cour de l'édifice municipal :	2,517.90\$
-Cour de la caserne incendie :	1,144.50\$
	<hr/>
	3,662.40\$
TPS :	183.12\$
TVQ :	288.41\$
	<hr/>
TOTAL :	<b><u>4,133.93</u></b>

#### **Ferme Miblou Inc., par Jean-Rock et Michel Blouin :**

-Cour de l'édifice municipal :	2,200.00\$
-Cour de la caserne incendie :	900.00\$
	<hr/>
	3,100.00\$
TPS :	155.00\$
TVQ :	244.13\$
	<hr/>
TOTAL :	<b><u>3,499.13\$</u></b>

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Ferme Miblou Inc. est le plus bas soumissionnaire et que sa soumission est conforme aux exigences demandées ;



**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE** l'on accorde le contrat d'entretien des cours (édifice municipal et caserne incendie) à Ferme Miblou Inc. Le contrat est pour trois ans : 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013. Le prix pour trois ans : **3,499.13\$** taxes incluses.

**QUE** l'on autorise le maire, M. Adélarde Couture et la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis, le contrat d'entretien des cours.

**ADOPTÉE, (résolution 193-09-10)**

### **DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS**

Nous n'avons reçu aucune soumission pour l'entretien des trottoirs.

#### **Mandat de négociation de gré à gré – entretien trottoirs**

**CONSIDÉRANT QU'**aucun soumissionnaire n'a déposé d'offre pour l'entretien des trottoirs;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entretien des trottoirs est prioritaire pour la sécurité des citoyens;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL VERMETTE, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** l'on mandate M. Adélarde Couture pour négocier de gré à gré avec les entrepreneurs pour le déneigement des trottoirs.

**ADOPTÉE, (résolution 194-09-10)**

### **14.0 RÉSOLUTION – DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR L'ACHAT ET LA PRÉPARATION DE SABLE SALÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille souhaite procéder par appel d'offres par voie d'invitation pour l'achat et la préparation de sable salé ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille veut demander des soumissions aux fournisseurs suivants : Doryfor Inc., Pat foresterie et Hervé Lecours Excavation Inc. pour l'achat et la préparation de sable salé;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille procède par appel d'offres par voie d'invitation pour l'achat et la préparation du sable salé.

**QUE** l'invitation soit faite auprès de trois fournisseurs : Doryfor Inc., Pat Foresterie et Hervé Lecours Excavation Inc. Les fournisseurs devront déposer leur offre au plus tard le 4 octobre 16h, au bureau municipal.

**ADOPTÉE, (résolution 195-09-10)**

### **15.0 RÉSOLUTION, PERMIS D'INTERVENTION, MINISTÈRE DES TRANSPORTS, PRÈS DU 51, RUE PRINCIPALE**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** l'on demande un permis d'intervention au Ministère des Transports de Lac-Etchemin pour les travaux de réparation du réseau d'aqueduc réalisés près du numéro civique : 51, rue Principale, à Saint-Camille-de-Lellis.

**ADOPTÉE, (résolution 196-09-10)**

**16.0 RÉSOLUTION – COLLOQUE DE L'ADMQ, PARTICIPATION DE LA DIRECTRICE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** l'on autorise la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à participer au colloque de l'ADMQ qui se tiendra à Montmagny. Le coût d'inscription : 90.00\$.

**QUE** l'on paye tous les frais relatifs au colloque (frais de déplacement, repas, etc.);

**ADOPTÉE, (résolution 197-09-10)**

**17.0 LETTRE DU CSSS DES ETCHEMINS, COMITÉ INTER-MUNICIPAL EN LOISIRS**

Nous demanderons à Mme Hélène Bergeron si elle est disposée à poursuivre son mandat au sein du comité inter-municipal des loisirs de la MRC des Etchemins.

**18.0 RÉSOLUTIONRENOUVELLEMENT LICENCE D'UTILISATION**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE** l'on renouvelle la licence d'utilisation, pour le logiciel Gomapview, (matrice graphique des lots) pour l'année 2011, la tarification s'élève à 220,11\$;

**ADOPTÉE, (résolution 198-09-10)**

**19.0 RÉSOLUTION – ANNONCE CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Camille veut procéder par appel d'offres public pour l'entretien hivernal 2010-2011 de la patinoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Camille va publier une annonce au bulletin municipal pour cette offre;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille procède par appel d'offres public pour le contrat d'entretien et de garde de la patinoire pour la saison hivernale 2010-2011. La durée du contrat, du 3 décembre 2010 au 13 mars 2011. Les offres seront reçues au bureau municipal jusqu'au 4 octobre, 16h30.

**ADOPTÉE, (résolution 199-09-10)**

## **20.0 RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE**

### Voirie :

M. Marcel Bégin mentionne que les travaux de voirie ont été effectués dans le rang 2 ouest durant le mois d'août, le coût des travaux : 35,000\$, voici le détail de ces travaux: pose de gravier bleu, ajout d'un ponceau et creusement de fossés.

M. Bégin mentionne que le fauchage des abords des routes a été fait, il mentionne que pour les prochains budgets, il faudrait prévoir systématiquement, un montant pour le fauchage des abords des routes, et déterminer les endroits des travaux.

### Aqueduc et égout :

M. Serge Boutin mentionne que deux réparations de fuites ont été effectuées sur la rue de la Fabrique, il reste encore deux fuites à réparer sur la rue Principale.

### Le maire :

Le maire, M. Adélarde Couture indique qu'il a assisté à plusieurs rencontres : une rencontre avec le Conseil des maires, souper du tournoi de golf du CLD, rencontre avec le comité de la route 281, CA du DISC, CA des maires, rencontre avec la Commission des Ressources Naturelles et des parcs. Il fait un bref résumé de ces rencontres.

## **21.0 CORRESPONDANCE**

### **Lettre du Ministre Laurent Lessard, TECQ 2010-2013**

Lecture est faite d'une lettre nous informant que le Ministre M. Laurent Lessard nous a expédié une lettre concernant nos montants à recevoir relativement à la Taxe d'accise sur l'essence pour 2010 à 2013.

### **Lettre du Festi-Quad**

Lecture est faite d'une demande du Festi-Quad pour utiliser le chalet des loisirs et les équipements des loisirs pour le party des bénévoles du Festi-Quad qui se tiendra le 25 septembre prochain. Il est convenu d'un commun accord d'autoriser l'utilisation des équipements de loisirs de la Municipalité.

## **22.0 VARIA :**

### **A) Quad :**

La discussion se porte maintenant sur le comité de travail à être formé dans les prochaines semaines. Présentement, deux représentants du Club Quad Massif du Sud se sont joints au comité : MM Donald Houle et Jocelyn Pouliot. Il est convenu de faire parvenir une invitation à la Corporation Festi-Quad pour participer à ce comité de travail. De même, nous inviterons les quadistes non-fédérés à se joindre à ce comité de travail. Le comité de travail devrait tenir sa première réunion au cours du mois d'octobre prochain.

D'ici le 31 décembre 2010, une décision sera prise quant à la modification du règlement relatif à la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux.

**B) FORMATION COMPAGNONNAGE :**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille souhaite former l'inspecteur municipal comme compagnon en eau potable ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'acquisition de cette nouvelle compétence permettra à l'inspecteur municipal de transmettre ses connaissances et d'obtenir de l'entraide des municipalités avoisinantes ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL VERMETTE, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille autorise M. Daniel Boutin, à suivre la formation Compagnonnage en eau potable avec le CLD des Etchemins. Cette formation d'une journée est gratuite, il faut seulement payer les frais de déplacement et le repas.

**ADOPTÉE, (résolution 200-09-10)**

**C) RÉSOLUTION ACHAT D'ASPHALTE FROID**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille autorise l'achat de 10 tonnes d'asphalte froid.

**ADOPTÉE, (résolution 201-09-10)**

**D) RÉPARATION DU COUPE-FEU**

**IL EST PORPOSÉ PAR M. SERGE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille embauche M. Martin Morin pour effectuer le nivelage du chemin d'accès aux ressources (coupe-feu), le budget autorisé est de 1000,00\$.

**ADOPTÉE, (résolution 202-09-10)**

**E) BORNE SÈCHE**

Une vérification sera faite quant à l'endroit idéal pour l'installation d'une borne sèche dans le rang 2. Un retour sera fait sur ce point dans les prochaines semaines.

**23.0 QUESTION(S) DE L'ASSISTANCE**

Les questions de l'assistance.

**24.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

M. Jocelyn Pouliot propose la levée de l'assemblée à 22H45.

---

Maire, Adélard Couture

---

Directrice générale, Nicole Mathieu

---